

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 9 février 2018

**Présents** :

Anne-Marie FORGEOUX, maire  
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –  
Christophe MARTIN, adjoints  
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –  
Aurélie BERNARD – Bernadette TELMON – Patrick LESPINASSE –  
Marie SANGNIER

**Procuration** :

Gilles du CHAFFAUT à Patrick LESPINASSE

**Absent** :

Aurélien VINCENT

**Secrétaire de séance** : Patrick LESPINASSE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal, du 20 décembre 2017, n'ayant fait l'objet d'aucune observation.

**Approuvé à l'unanimité**

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises, selon les délégations qui lui a été données par le Conseil Municipal par délibération n°021/2014 du 9 avril 2014.

1°/ Délibération n°001/2018 - Comptes Administratifs 2017

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2017 des budgets dressés par Madame le Maire, et après que celle-ci ait quitté la salle, vote et arrête les résultats définitifs pour les budgets suivants :

-de la Commune	<b>approuvé par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS</b> (Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)
-du service de l'Eau	<b>approuvé à l'unanimité</b>
-de la Régie des Grands Bains	<b>approuvé par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS</b> (Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)
-du camping «les Deux Glaciers»	<b>approuvé à l'unanimité</b>
-de la Régie des transports	<b>approuvé à l'unanimité</b>
-du Centre Communal d'Action Sociale	<b>approuvé à l'unanimité</b>
-de la pico centrale du Tabuc	<b>approuvé à l'unanimité</b>
-du lotissement les Sables II	<b>approuvé à l'unanimité</b>

*Patrick LESPINASSE soulève le résultat d'investissement de la régie des Grands Bains, à hauteur de -805 770,77€. Madame le Maire précise que ce résultat intègre la reprise du résultat d'investissement du centre thermoludique à hauteur de -820 516,46€. Ce résultat négatif sera donc comblé progressivement par l'excédent de la section d'exploitation (+525 264,85€ pour le seul exercice 2017). Ce résultat montre que*

*l'équipement fonctionne de manière satisfaisante et que l'équipe municipale a fait un bon choix en en reprenant l'exploitation.*

*Madame le Maire souligne également que les résultats de la Pico centrale (+287 457,75€ en cumulé des deux sections) confirment que cette opération est bénéfique pour la collectivité. De même, le résultat de fonctionnement du camping est positif pour la première année depuis bien longtemps, ce qui démontre que le choix de sa fermeture hivernale était une décision nécessaire.*

#### 2°/ Délibération n°002/2018 - Approbation des Comptes de Gestion établis par le Receveur

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2017 pour la Commune, le service de l'Eau, la Régie des Transports, le CCAS, le camping «les 2 glaciers», la Régie des Grands Bains du Monétier, le Centre Thermoludique, le lotissement les Sables II et la Pico-centrale du Tabuc n'appellent pas de réserves de sa part.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 3°/ Délibération n°003/2018 - Affectation des résultats – exercice 2017

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets, les résultats de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2017 :

- la Commune	+ 468 991.01 €
- le service de l'Eau	- 19 256.70 €
- la régie des Grands Bains	+ 638 320.68 €
- le camping	+ 15 006.97 €
- la régie des transports	+ 14 093.68 €
- le CCAS	- 2 136.29 €
- la Pico-centrale	+ 46 986.70 €
- le lotissement les Sables II	+ 164 802.00 €

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G.du CHAFFAUT et P.LESPINASSE)

#### 4°/ Délibération n°004/2018 - Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2018, soit :

- taxe d'habitation	10,61 %
- taxe foncière sur le bâti	20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti	119,63 %

**Approuvé à l'unanimité**

#### 5°/ Délibération n°005/2018 - Budgets Primitifs 2018

Le Conseil Municipal adopte les budgets communaux ci-dessous :

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		3 693 991.01€	3 693 991.01€
	Recettes		3 693 991.01€	3 693 991.01€
Investissement	Dépenses	507 827.30€	1 173 643.90€	1 681 471.20€
	Recettes	122 589.72€	1 558 881.48€	1 681 471.20€
<b>TOTAL</b>				<b>5 375 462.21€</b>

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G.du CHAFFAUT et P.LESPINASSE)

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		392 600.00€	392 600.00€
	Recettes		392 600.00€	392 600.00€
Investissement	Dépenses	603 540.40€	171 250.43€	774 790.83€
	Recettes		774 790.83€	774 790.83€
<b>TOTAL</b>				<b>1 167 390.83€</b>

**Approuvé à l'unanimité**

Pour la Régie des Grands Bains

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		4 083 500.32€	4 083 500.32€
	Recettes		4 083 500.32€	4 083 500.32€
Investissement	Dépenses	45 263.00€	2 132 755.68€	2 177 018.68€
	Recettes		2 177 018.68€	2 177 018.68€
<b>TOTAL</b>				<b>6 261 519.00€</b>

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

Pour le camping les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		95 100.00	95 100.00
	Recettes		95 100.00	95 100.00
Investissement	Dépenses		98 000.00	98 000.00
	Recettes		98 000.00	98 000.00
<b>TOTAL</b>				<b>193 100.00</b>

**Approuvé à l'unanimité**

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		27 000.00	27 000.00
	Recettes		27 000.00	27 000.00
<b>TOTAL</b>				<b>27 000.00</b>

**Approuvé à l'unanimité**

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		63 936.29	63 936.29
	Recettes		63 936.29	63 936.29
<b>TOTAL</b>				<b>63 936.29</b>

**Approuvé à l'unanimité**

Pour la Pico-centrale du Tabuc

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		128 486.70	128 486.70
	Recettes		128 486.70	128 486.70
Investissement	Dépenses	81 109.94	333 847.81	414 957.75
	Recettes	100 000.00	314 957.75	414 957.75
<b>TOTAL</b>				<b>543 444.45</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## Pour le Lotissement les Sables II

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2018
Fonctionnement	Dépenses		364 127.00€	364 127.00€
	Recettes		364 127.00€	364 127.00€
Investissement	Dépenses		106 000.00€	106 000.00€
	Recettes		106 000.00€	106 000.00€
			<b>TOTAL</b>	<b>470 127.00€</b>

### **Approuvé à l'unanimité**

#### 6°/ Délibération n°006/2018 – Vente parcelle AH 437

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle communale cadastre AH437, lieudit «Touches des Ruines» d'une superficie de 377 m<sup>2</sup>, qui permettra à Monsieur GIRAUD, propriétaire du lot mitoyen, d'optimiser la géométrie de son terrain, au prix de 60 €/m<sup>2</sup>, prix arrêté par délibération n°63/2016 du 30 novembre 2016 pour la vente des lots de l'extension de la zone artisanale Les Sables, soit un prix total de 22 620 €.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### 7°/ Délibération n°007/2018 – Achat parcelle AS 141

Le Conseil Municipal approuve l'achat à la copropriété SDS «les Grangettes», de leur parcelle cadastrée AS 141 de 103 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située en zone AU ho du PLU, zone à urbaniser à vocation hôtelière, et est touchée en totalité par l'emplacement réservé n°35 destiné à la desserte du front de neige et parking.

Du fait que la maîtrise foncière soit indispensable à la pérennité économique et touristique du territoire, il a été proposé à la copropriété d'acheter leur parcelle au prix de 200 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 20 600 €.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### 8°/ Délibération n°008/2018 – Achat parcelle AS 158

Le Conseil Municipal approuve l'achat à Madame et Monsieur Alain MERLE, propriétaire de la parcelle cadastrée AS 158 de 63 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située en zone AU ho du PLU, zone à urbaniser à vocation hôtelière, et est touchée en totalité par l'emplacement réservé n°35 destiné à la desserte du front de neige et parking.

Du fait que la maîtrise foncière soit indispensable à la pérennité économique et touristique du territoire, il a été proposé à la copropriété d'acheter leur parcelle au prix de 200 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 12 600 €.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### 9°/ Délibération n°009/2018 – Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : demande de subvention

Le Conseil Municipal, suite au diagnostic établi par le CDG 05 pour l'accessibilité des bâtiments communaux, dont le montant des travaux s'élèverait à 191 560 €, propose de demander les financements sebn le tableau ci-dessous :

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – 70 000€ HT	
Fonds d'insertion pour les personnes handicapées – 50% sur les locaux mixtes (travail + accueil)	26 435€
Fonds d'insertion pour les personnes handicapées – 70% sur les locaux de travail uniquement	11 991€
Etat, DETR – 25%	17 500€
Commune – 20%	14 074€

### **Approuvé à l'unanimité**

**10\*/ Délibération n°010/2018 – Chapelle Sainte Anne : don pour travaux**

Le Conseil Municipal accepte le don de 2 500 € des paroissiens de la chapelle Sainte Anne pour participer aux travaux de rénovation effectués par les services techniques communaux, d'un montant de 8 800 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**11\*/ Délibération n°011/2018 – Cession d'un véhicule**

Le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat du véhicule Dacia Duster pour un montant de 6 800 € TTC. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

**12\*/ Délibération n°012/2018 – Centre de Gestion des Hautes-Alpes : renouvellement de la convention d'adhésion au service d'archives**

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, et autorise Madame le Maire à signer les devis ci-dessous :

-devis 1 – dossier travaux	12 500 €
-devis 2 – classement zone pré archivage	3 000 €

**Approuvé à l'unanimité**

**13\*/ Délibération n°013/2018 – CNFPT : convention-cadre 2018**

Le Conseil Municipal approuve la convention de formation proposée par le CNFPT pour l'année 2018.

**Approuvé à l'unanimité**

**14\*/ Délibération n°014/2018 – Office de Tourisme : demande de renouvellement classement en catégorie I**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de renouvellement de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée – Briançon.

**Approuvé à l'unanimité**

La séance est levée à 21 heures.